



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville et l'Agglo s'adaptent aux nouvelles mesures gouvernementales

Suite à l'extension du couvre-feu de 18h à 6h sur le territoire, les services de la Ville de Mont de Marsan et de Mont de Marsan Agglo s'adaptent afin de faciliter l'accès du grand public.

Service Population

Pas de changement d'horaires pour le service Population de Mont de Marsan (actes d'état civil, passeport, carte d'identité...) qui continue d'accueillir le public du lundi au jeudi de 8h à 17h30, de 8h à 17h le vendredi et de 8h30 à 12h le samedi. Toutefois, en raison de travaux au rez-de-chaussée, jusqu'au 15 février, le service Population accueillera le public au premier étage de l'Hôtel de Ville.

Bus France Services

Le Bus France Services adapte ses horaires : jusqu'à la fin du mois de janvier, les permanences dans les communes de l'agglomération se font de 9h30 à 12h30 et de 15h à 17h30.

Médiathèque du Marsan

Rouverte depuis le 1^{er} décembre, la Médiathèque adapte à nouveau son offre en élargissant ses horaires d'ouverture. Ainsi depuis le 19 janvier, les agents de la Médiathèque accueillent les lecteurs du territoire :

- le mardi de 12h à 17h45
- le mercredi de 10h à 17h45
- le jeudi et le vendredi de 12h à 17h45
- le samedi de 10h à 17h

Écoles

La Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Restauration s'est réorganisée pour appliquer les mesures du nouveau protocole sanitaire du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports concernant les espaces de restauration. Sur les autres temps périscolaires les procédures mises en place dans les écoles de l'agglomération respectent déjà les préconisations émises par le Gouvernement, notamment celle relative à la limitation du brassage des enfants.

Tous les accueils périscolaires sont maintenus sur l'ensemble des écoles aux horaires habituels. Les TAP (Temps d'Activité Périscolaires) sont également maintenus, toutefois, les activités proposées sont adaptées aux nouvelles mesures sanitaires, les activités sportives en intérieur sont notamment suspendues.

Transports

Les transports en communs du réseau Tma fonctionnent avec les horaires habituels de passages. Pas de modification liée au couvre-feu.

Sport

Suite aux dernières décisions sanitaires applicables depuis le 16 janvier dans le domaine du sport, l'accès aux

établissements sportifs couverts (gymnases, piscine...) est interdit pour la pratique des activités physiques et sportives sauf pour les publics prioritaires suivants :

- sportifs professionnels
- sportifs de haut niveau (inscrits sur la liste ministérielle)
- formations universitaires ou professionnelles
- publics avec prescription médicale APA (Activité Physique Adaptée)
- personnes en situation de handicap reconnues par la MDPH avec l'encadrement nécessaire

Pour ces publics prioritaires, la piscine de Mont de Marsan met en place des créneaux à compter du lundi 25 janvier, sur réservation au 05 58 75 09 47 : le lundi de 15h à 17h, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h et de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h.

L'accès aux vestiaires est autorisé (gymnases et piscine) pour les publics prioritaires listés ci-dessus, dans le respect des protocoles sanitaires.

L'accès aux établissements sportifs de plein air municipaux (stades, aires découvertes, courts de tennis découverts...) de manière auto-organisée ou encadrée par un club reste autorisé pour tous, adultes et enfants, dans le respect du couvre-feu et des normes sanitaires, et sans contact entre les personnes.

Contacts presse :

Julie Font : julie.font@montdemarsan-agglo.fr / 05 58 51 85 92

Vincent Loustaunau : vincent.loustaunau@montdemarsan-agglo.fr / 05 58 46 64 16

Céline Dodon : celine.dodon@montdemarsan-agglo.fr / 06 19 78 31 17